Artiz 27 déc. 2011

Artiz

LE MAGAZINE DES ARTISANS ORNAIS

FONDATION DU JEUNE APPRENTI

Promotion Marc DAUDETEAU

Meilleurs vœux 2012

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Région Basse-Normandie

L'Artisanat de Basse-Normandie, une mosaïque de compétences

Maître Artisan

Vous pouvez peut-être prétendre au titre de Maître Artisan. Découvrez un témoignage et les conditions d'obtention de ce titre.

Métiers d'art

Plusieurs manifestations dédiées aux métiers d'art sont programmées en 2012 : Journées Européennes des Métiers d'art, Métiers d'Art-Métiers Passion et un marché nocturne sur Alençon.

Rencontre

Depuis fin août 2011, un nouveau Directeur au 3 IFA CMFAO à Alençon est arrivé. Rencontre avec ce nouveau chef d'établissement.

Récompense

Le 8 décembre 2011, 34 apprentis avec leurs Maîtres d'apprentissage ont été distingués à l'occasion de la Fondation du Jeune Apprenti à Flers.

Règlementation

Il existe aujourd'hui des dispositifs juridiques qui permettent de protéger tout ou partie des biens personnels du chef d'entreprise individuelle sans avoir à créer une nouvelle entité juridique.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Région Basse-Normandie

Orne

SANTÉ ET PRÉVOYANCE,
PROTÉGEZ
VOTRE INDÉPENDANCE.

Fort de la confiance de 141 000 professionnels indépendants, Radiance a créé Pack Profils, un ensemble de garanties santé et prévoyance conçu spécialement pour répondre à vos besoins.
Ainsi avec Pack Profils vous bénéficiez d'une protection intégrale pour vous, votre activité et votre famille. Et grâce à la loi Madelin, vous profitez d'une déduction fiscale de vos cotisations.

Pour découvrir les nombreux avantages de Pack Profils, rencontrons-nous !

www.radiance.fr

Radiance
Mutualité Française
La Mutuelle qui va à l'essentiel

ALENÇON 37 rue Demées **02 33 80 39 40**
CHERBOURG 6 rue François la Vieille **02 33 01 24 25**
AVRANCHES 17 rue du Pot d'Etain **02 33 68 67 00**

Les contacts à la

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Région Basse-Normandie
Orne

Responsable du Service économique
Philippe DELIGNAT
✆ 02 33 80 00 66
pdelignat@cma-orne.fr

Assistante de Direction au Service économique
Sylvie ALLIO
✆ 02 33 80 00 65

Création et développement de l'entreprise
Thierry COULIBALY
✆ 02 33 80 00 64
tcoulibaly@cma-orne.fr

Stéphanie NAIL
✆ 02 33 80 00 55
snail@cma-orne.fr

Gilles POISSEL
✆ 02 33 80 00 68
gpoissel@cma-orne.fr

Antoine TETART
02 33 80 00 69
atetart@cma-orne.fr

Marc TOUTAIN
✆ 02 33 80 00 70
mtoutain@cma-orne.fr

Environnement
Pauline RADIGUE
✆ 02 33 80 00 74
pradigue@cma-orne.fr

Cession et reprise d'entreprise
Marc TOUTAIN
✆ 02 33 80 00 70
atra@cma-orne.fr

Emploi
Annelise LEBRETON
✆ 02 33 80 00 59
alebreton@cma-orne.fr

Formation continue
Armelle CABON
✆ 02 33 80 00 60
acabon@cma-orne.fr

Sylvie FOLIN
✆ 02 33 80 00 72
sfolin@cma-orne.fr

Service apprentissage
Françoise NOUVEL
✆ 02 33 80 00 56
apprentissage@cma-orne.fr

Centre de formalités des entreprises
Isabelle NICOSIA
✆ 02 33 80 00 52
inicosia@cma-orne.fr

Vanessa VEGEAIS
✆ 02 33 80 00 53
vvegeais@cma-orne.fr

Secrétariat général
Stéphanie CHOPLIN
✆ 02 33 80 00 77
schoplin@cma-orne.fr

Nadine MAJ
✆ 02 33 80 00 50
accueil@cma-orne.fr

Edition : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région de Basse-Normandie, Section Orne, 52 bd du 1er Chasseurs – BP 19 – 61001 Alençon Cedex – www.cmar-bn.fr
Directeur de publication : Régis CHALUMEAU,
Rédaction : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région de Basse-Normandie, Section Orne.
Nos remerciements aux artisans photographiés et à nos annonceurs.
Publicité : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région de Basse-Normandie, Section Orne – Tél : 02 33 80 00 67
Photographie : CMAR-BN
Impression : BEMO GRAPHIC – rue des artisans – ZA Condé-sur-Sarthe – BP 204 – 61106 Alençon – Tél : 02 33 82 83 84
Dépôt légal : 3e quadrimestriel 2011, N° Commission Paritaire : 1009 B 07007 – ISSN 1768-2762

Artiz

LE MAGAZINE DES ARTISANS ORNAIS

septembre
oct. nov.
déc. 2011

Meilleurs Vœux 2012

Chers collègues,

En cette période critique, où il existe un ralentissement de l'activité économique, je vous rappelle que vous pouvez faire appel aux services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Des collaborateurs sont à votre disposition pour réaliser avec vous un bilan de votre entreprise.

Par ailleurs, l'année 2011 fut une période riche en changement pour votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Deux bouleversements majeurs ont marqués 2011 :

- Tout d'abord l'installation de la CMA de l'Orne dans des nouveaux locaux situés au 52 boulevard du 1er Chasseurs à Alençon

- Ensuite, la régionalisation qui a modifié en profondeur l'organisation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Ces changements ont pour objectifs premiers de mieux répondre à vos attentes en termes de services. Sachez que l'ensemble des collaborateurs et des élus de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat mettent tout en œuvre pour vous satisfaire. Ils restent à votre entière disposition pour vous accueillir et vous accompagner dans tous vos projets.

Comme chaque début d'année, c'est la période des bonnes résolutions. Et pourquoi ne pas en profiter pour planifier des formations en 2012 ? Nous avons décidé dans ce numéro de vous présenter le service des formations de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Il s'agit d'un véritable service que chaque artisan doit s'approprier pleinement. Prendre le temps de se former régulièrement est souvent la solution pour améliorer efficacement les performances (techniques, financières, commerciales, organisationnelles...) de votre entreprise. Aussi, nous vous rappelons le mode d'emploi pour suivre des formations.

Vous trouverez par ailleurs, toutes les rubriques habituelles de votre magazine : les actualités, les « bon à savoir », des portraits d'artisans... Pour finir, je me joins à tous les élus et agents de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2012. Que celle-ci vous apporte bonheur au sein de votre famille et prospérité dans votre entreprise.

Régis CHALUMEAU

Sommaire

4 & 5 ACTUALITÉ

L'Artisanat accompagne Emeric Martin
Devenir Maître Artisan

7 & 8 BON À SAVOIR

Journées Européennes des Métiers d'Art
Métiers d'art – Métiers passion
Jeux équestre mondiaux
Guide l'exportateur

9 à 12 DOSSIER

Se former tout au long de sa vie professionnelle

13 INTERVIEW

Bruno NICOLE, nouveau directeur du Centre de formation des apprentis d'Alençon (3IFA CMFAO)

14 RÉGLEMENTATION

L'EIRL, Entrepreneurs individuels : protégez vos biens !

16 & 17 ÉCONOMIE

Un nouveau plan de développement de l'Artisanat

18 APPRENTISSAGE

Fondation du Jeune Apprenti 2011

19 PRATIQUE

Actualités du Pôle ATEN

20 PHOTO-ACTU

21 à 24 ENTREPRISES ARTISANALES & TECHNOLOGIES

Véhicules propres

Événement

L'Artisanat accompagne la réussite du Champion paralympique Emeric MARTIN

C'est dans le gymnase du CIFAC, que s'est déroulée le 28 septembre dernier la manifestation d'engagement de soutien des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie pour Emeric Martin.

Sébastien Blais, jeune artiste talentueux, a réalisé en l'espace de quatre minutes le portrait d'Emeric Martin, très ému de ce cadeau « surprise ».

Le Président de la CMA de Région de Basse-Normandie Régis Chalumeau, Jean-Marie Bernard, Président du Calvados, ainsi que Jean-Denis Meslin Président de la CMA de la Manche ont fait le choix d'accompagner Emeric Martin dans sa vie de sportif de haut niveau, en rappelant qu'il avait été Parrain de la Fondation du Jeune Apprenti de la Promotion 2010, l'occasion d'une rencontre humaine très forte.

« Cela a été pour les représentants de l'Artisanat l'occasion formidable, de rencontrer un sportif de très haut niveau, mais aussi un homme de grandes valeurs, pour son palmarès sportif, Champion de France, Champion d'Europe, Champion du Monde, Champion Paralympique, mais aussi un homme qui transmet les valeurs essentielles que nous aimons partager notamment avec les jeunes qui s'engagent dans nos métiers :

- La maîtrise technique,
- Le goût de l'effort et du challenge,
- La volonté de se surpasser et d'aller de l'avant,
- L'optimisme,
- Le travail en équipe et l'envie de réussir.

L'Artisanat de Basse-Normandie peut-être fier d'accompagner la réussite d'Emeric ! »

Emeric a souhaité également exposer les valeurs communes entre l'Artisanat et le sport en s'adressant aux jeunes : « il y a beaucoup de parallèles entre le sport et l'apprentissage. En effet, en sport, on passe beaucoup de temps à acquérir la technique, c'est ce que les jeunes apprentis font en apprenant les gestes essentiels auprès des artisans qui aiment transmettre leur savoir, pour que vous soyez performants lorsque vous entrerez dans la vie professionnelle. »

Concours

Olympiades des Métiers

Les 41èmes finales internationales des Olympiades des Métiers se sont terminées début octobre à Londres.

L'équipe de France des Métiers, composée de 44 jeunes de moins de 23 ans, a emporté au total trois médailles d'or, trois médailles d'argent et trois médailles de bronze. Les Bas-Normands, Brice Justice et Alexandre Alberic, qui ont représenté la France aux finales de Londres, n'ont, quant à eux, pas à rougir de leur classement. Ils ont obtenu le médaillon d'excellence. Alexandre termine 6ème sur 28 participants en administration des réseaux informatiques et Brice 5ème sur 18 en art floral. Le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie les félicitent de leur parcours.

Par ailleurs, la Basse-Normandie était candidate pour l'organisation des 43èmes finales nationales des Olympiades des Métiers en janvier 2015. La Basse-Normandie n'a pas été choisie. C'est la Région Alsace qui est sélectionnée pour organiser cet événement d'ampleur.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont soutenu la Région Basse-Normandie pour sa candidature.

Plus de renseignements : www.worldskills-france.org

Récompenses

Les ornais ont du talent

Maximilien Têtard, apprenti

La finale nationale qui s'est tenue les 15, 16, 17 et 18 novembre 2011 à Caen, a désigné un ornais comme « Meilleur Jeune Boulanger de France ». Maximilien Têtard, originaire de Ségrie-Fontaine, est apprenti boulanger-pâtissier à Flers chez Monsieur Gérard OLIVIER à Flers.

Steve SKEWS, Joué-du-Bois

Steve Skews, brasseur à Joué-du-bois, obtient une médaille d'or pour sa bière noire (« Odo ») au mondial de la bière à Strasbourg fin octobre. En août, il avait déjà obtenu une médaille d'or pour une bière blanche à l'occasion d'un festival en Angleterre.

Claude BOSSARD, Alençon

Champion d'Europe de boudin blanc

Roland Chevallier, Mêle-sur- Sarthe

Grand prix d'excellence lors du concours des Fins Goustiers du Duché d'Alençon pour sa saucisse créative et sa saucisse grillée. La Confrérie de la gastronomie de Flers vient de lui attribuer un grand prix national pour la terrine de canard.

Amélie SPHWICKERT, apprentie

Médaille nationale en esthétique au concours des « Meilleurs apprentis de France »

Sébastien DRON, apprenti

En 1re année professionnelle au lycée Giel-Don Bosco, Sébastien décroche la médaille nationale au concours des « Meilleurs Apprentis de France » en catégorie ébénisterie.

Les inscriptions pour le prochain concours des « Meilleurs Apprentis de France », se font avant le 15 janvier 2012. Renseignements auprès de Pascal POIRIER au 02 33 30 08 70 ou sur internet www.mof.fr

Portes ouvertes au lycée Giel-Don Bosco les **samedis 10 et 31 mars 2012** de 10h à 17h et le **jeudi 17 mai 2012** (Ascension) de 13h à 18h. Plus de renseignements sur www.giel-don-bosco.org

Donatien TOURANT, apprenti

Apprenti aux 3IFA d'Alençon, il obtient le titre de Vice-champion de Normandie dans la catégorie « pâtisserie » pour le concours des « Meilleur apprenti de France » sélection régionale.

Devenir Maître-Artisan

TÉMOIGNAGE

Mme Fabienne RUFFAULT
Tapissière-décoratrice à Argentan

Pour moi, le titre de Maître Artisan est une reconnaissance et une récompense

Après plusieurs années d'expérience comme salariée, Fabienne RUFFAULT créé sont entreprise de tapisserie-décoration à Argentan en janvier 2000. Elle réalise essentiellement du sur-mesure pour des voilages, des double-rideaux, des sièges… C'est une vraie passionnée par son travail. Elle s'épanouit pleinement dans son activité. Le 4 février 2010, elle obtient le titre de Maître Artisan qui valorise et récompense son savoir-faire.

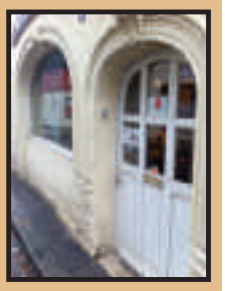

« Je n'aime pas me mettre en avant. Cependant après avoir lu un article sur le titre de Maître Artisan dans le magazine ARTIZ, j'ai rencontré un agent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Il m'a expliqué la démarche à suivre pour acquérir ce titre. Je remplissais toutes les conditions pour l'obtention de cette distinction. Avec son aide, j'ai donc complété un dossier avec mes documents et quelques photographies. Ce fut relativement rapide et simple. Quelques semaines plus tard, ma demande fut acceptée par une commission. Je suis depuis le 4 février 2010 Maître Artisan. C'est une vraie reconnaissance et récompense. J'ai donc appliqué ce logo sur différents supports : dans ma boutique, sur ma vitrine, sur mon véhicule… Les clients remarquent ce logo et les met en confiance par rapport à la qualité de mon travail. C'est le gage d'un travail de qualité et fait « artisanalement » ».

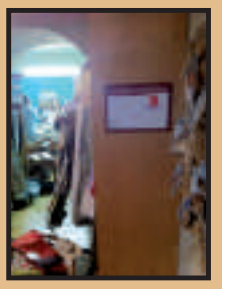

CONTACT **HISTOIRE DE PASSÉ - FABIENNE RUFFAULT** 4 rue de la Poterie - 61200 Argentan
Fax/Tél : 02 33 36 64 46 - histoiredepasse@orange.fr

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a pour attribution de reconnaître la qualité d'artisan et d'attribuer le titre de Maître Artisan. Ces qualifications artisanales apportent aux consommateurs la garantie de la compétence et du professionnalisme de l'artisan.

Pour obtenir le titre de Maître Artisan, il faut soumettre votre candidature auprès d'une commission régionale :

- soit être titulaire du Brevet de Maîtrise et avoir deux années de pratique professionnelle après l'obtention du diplôme ;
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau au moins équivalent au Brevet de Maîtrise après deux ans de pratique professionnelle et justifier de connaissances en gestion et psychopédagogie équivalentes aux unités de valeurs du BM ;
- soit être immatriculé au Répertoire des Métiers depuis au moins 10 ans et justifier d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou de la participation à des actions de formation.

ATTENTION : Seuls les artisans ayant obtenu ce titre ont l'autorisation d'apposer ce logo sur leurs différents supports de communication : véhicule, vitrine, carte de visite, plaquette, devis, facture…

CONTACT **ANTOINE TETART**
✆ 02 33 80 00 69 - atetart@cma-orne.fr

Au-delà de la comptabilité,
le conseil

Des compétences multiples au service de la performance

PME - PMI
Artisans - Commerçants
Professions libérales

Expertise - Comptable
Fiscalité • Social
Gestion • Juridique
Stratégie & Développement

perspectives
audit - gestion - conseil - comptabilité

ALENÇON • 18, rue de Bretagne • 61000 Alençon • Tél. 02 33 26 80 66
ogalencon@officedegestion.fr - www.agc-perspectives.fr

L'ASSURANCE DE VOTRE PRÊT

Jusqu'à 10 000 euros* d'économie sur l'assurance de votre prêt !

→ achat locaux professionnels et matériels

→ achat logements

Avec l'Assurance Crédit MAAF PRO,
vous pouvez dissocier votre emprunt et son assurance.

Bénéficiez de plus de garanties spécifiques pour les Pros !

■ la couverture du conjoint collaborateur

En cas d'incapacité temporaire totale de votre conjoint collaborateur, les mensualités du prêt sont prises en charge.

■ une franchise réduite

En souscrivant la garantie « **Arrêt de travail** » vous choisissez la durée de votre franchise : 60, 90 ou 180 jours.
Vous pouvez ainsi être couvert à partir de 60 jours seulement.

Crédit Photo Fotolia

L'Assurance Crédit MAAF PRO, c'est simple et rapide !

Vous pouvez généralement souscrire immédiatement auprès de votre conseiller MAAF PRO, et ainsi gagnez du temps et de l'argent !

Pour en savoir plus, contactez votre Conseiller MAAF PRO

N°Cristal 0 969 328 328

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 et du samedi de 9 h à 12 h (Appel non surtaxté + surcoût selon opérateur)

Connectez-vous : www.maaf-pro.fr

*Exemple : pour un couple de 35 ans (monsieur est artisan et madame est cadre), non fumeur, qui emprunte 100 000 euros sur 20 ans à 4 % et s'assure pour les garanties décès, perte totale et irréversible d'autonomie et arrêt de travail, par rapport au prix moyen du marché constaté (selon enquête « que choisir argent N°113 - janvier 2009 »).

L'Assurance Crédit MAAF est un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative souscrit par MAAF Assurances, société d'assurances mutuelle à cotisations variables, RCS Niort : 781 423 280 au profit de ses sociétaires, auprès des assureurs : **MAAF VIE**, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 65 385 600 €, RCS Niort 337 804 819, pour les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie. N° TVA intracommunautaire FR 82 337 804 819 - Code APE 6511 Z. **MAAF Assurances SA**, société anonyme au capital social de 160 000 000 €, RCS Niort : 542 073 580 pour les risques Arrêt de Travail et Perte d'Emploi. N° TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580 - Code APE 6512 Z. Entreprises régies par le Code des Assurances. Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY. Adresse : Chauray - 79036 NIORT Cedex 09 - www.maaf.fr

MAAF PRO
la référence qualité pro

EVÉNEMENT

Journées Européennes des Métiers d'Art

Les prochaines Journées Européennes des Métiers d'Art se tiendront du 30 mars au 1er avril 2012. Journées Portes Ouvertes d'ateliers de professionnels des Métiers d'Art, cette opération est initiée par l'Institut National des Métiers d'Art (INMA) et coordonnée en région par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région de Basse-Normandie (CMAR BN).

Vous êtes artisan des Métiers d'Art, et vous souhaitez faire découvrir votre savoir-faire au grand public ? N'hésitez pas à vous faire connaître afin de poser votre candidature pour cette action.

Entièrement gratuite, vous bénéficierez d'une communication nationale, affichage, presse, Internet ainsi que d'une communication régionale.

CONTACT **Philippe DELIGNAT** ✆ 02 33 80 00 66
pdelignat@cma-orne.fr

BÂTIMENT

ADIL de l'Orne

L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) a pour vocation de dispenser gratuitement des informations juridiques et financières en matière de logement (lotissements, contrats, compromis, copropriété, locatif...) et de fiscalité (crédit d'impôt, revenus fonciers, Scellier, taxes diverses...)

Il existe de nombreuses aides départementales, régionales ou étatiques lorsque les propriétaires entreprennent des travaux sur leurs logements, notamment dans le cadre du développement durable.

Pour tous renseignements contactez directement l'ADIL.

CONTACT **ADIL de l'Orne** 88 rue Saint Blaise 61000 Alençon
✆ 02 33 32 94 76 - www.adil.org/61

COMMERCIAL

Marché nocturne à Alençon

A la veille de la fête des mères, la ville d'Alençon organise un marché nocturne. Celui-ci se déroulera le vendredi 25 mai 2012 de 17h à 23h. Si vous souhaitez exposer à ce marché, veuillez vous renseigner et vous inscrire dès à présent auprès de Philippe DELIGNAT ou Catherine CHANTEPIE.

CONTACTS **CMAR BN, Orne Philippe DELIGNAT**
✆ 02 33 80 00 66 pdelignat@cma-orne.fr
Mairie d'Alençon - Catherine CHANTEPIE
✆ 02 33 32 41 56 Catherine.chantepie@ville-alencon.fr

EVÉNEMENT

Salon des Métiers d'art

Lors de la dernière édition en septembre 2010, l'opération « Métiers d'art, Métiers passion » a réuni plus de 5000 visiteurs.

Ce salon est organisé conjointement par la CCIT d'Alençon et la CMAR BN, Section Orne. L'édition 2012 se déroulera une nouvelle fois dans le cadre des journées du patrimoine, à la Halle au Blé à Alençon.

Aussi, si vous êtes intéressés pour exposer lors de cet évènement, prenez contact dès à présent avec votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour connaître toutes les modalités.

CONTACT **CMAR BN, Orne - Philippe DELIGNAT**
✆ 02 33 80 00 66 - pdelignat@cma-orne.fr

EVÉNEMENT

Jeux équestres mondiaux

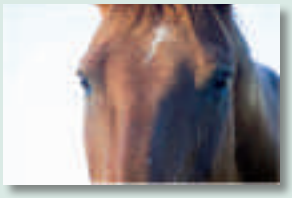

Artisanat bas-normand : partenaire des jeux équestres mondiaux

En août 2014, la Basse-Normandie recevra les jeux équestres mondiaux. Associée au projet territorial piloté par la Région Basse-Normandie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région de Basse-Normandie (CMAR BN) travaille actuellement à la définition d'un plan d'actions afin de valoriser la place de l'Artisanat dans le cadre de cette opération d'envergure nationale et internationale.

La stratégie de la Commission économique faisant partie du projet territorial est de rendre la Normandie économique plus visible et attractive autour de son identité et de sa promotion. Sept thématiques ont été retenues, dont la gastronomie, le cheval et le tourisme qui concernent plus particulièrement les artisans. Vous avez des idées ou des observations, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACT **Pauline RADIGUE** ✆ 02 33 80 00 74
pradigue@cma-orne.fr

Sécurité

Coup de pouce pour un utilitaire plus sûr

Une aide à la sécurité de 3000 euros (offre limitée, voir les conditions générales d'attribution sur le site de votre caisse régionale : Carsat ou Cram) pour tout achat ou location longue durée d'un véhicule utilitaire léger, de la marque et du modèle de votre choix. Un sacré coup de pouce pour un utilitaire plus sûr. Largement sous-estimé, le risque routier professionnel est pourtant la première cause d'accidents mortels au travail. Si une vigilance accrue de la part des conducteurs est indispensable, un véhicule entretenu, bien équipé et bien aménagé permet de réduire ce risque et donc les accidents.

Pour connaître les conditions d'attributions et la démarche à suivre contactez votre caisse régionale (Carsat ou Cram).

Sensibilisation

Devenez ambassadeur métier !

Vous souhaitez valoriser votre métier et favoriser l'orientation du public afin de partager votre expérience. Recevez en entretien sur votre lieu de travail et selon vos disponibilités, toute personne (jeune/adulte) en recherche d'information sur votre métier.

CONTACT **Annelise Lebreton**
✆ 02 33 80 00 59 - alebreton@cma-orne.fr

Exportation

Guide l'exportateur

La Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Basse-Normandie (CCIR) en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région de Basse-Normandie (CMAR BN) a édité le guide de l'exportateur. Vous trouverez dans ce Guide bas-normand des informations indispensables sous forme de fiches :

1. le diagnostic export
2. l'étude de marché
3. le projet commercial à l'export
4. la prospection export
5. le financement de la prospection
6. la préparation des exportations
7. la sécurisation des ventes export)

sans oublier des contacts et des liens utiles.

Retrouvez ce guide sur notre site internet www.cmar-bn.fr rubrique « publications », puis « Economie ».

Distinction

Concours de l'Artisan de l'année

Le titre de l'artisan de l'année s'adresse aussi bien à un homme ou une femme qui s'est particulièrement distingué par ses initiatives au bénéfice de son entreprise, mais aussi plus généralement au service de l'Artisanat. Le choix du lauréat est effectué par un jury composé des organisateurs du concours, ainsi que de différents partenaires économiques et de la formation de l'Orne.

De plus, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat souhaite mettre à l'honneur une femme (chef d'entreprise, conjointe collaboratrice, salariée) ayant réussi sa reconversion dans un métier de l'Artisanat et/ou particulièrement investie dans l'Artisanat ornais à travers un prix spécial « Trophée des femmes de l'Artisanat ».

Retrouvez le règlement et le dossier de ces concours sur notre site Internet www.cmar-bn.fr

Réglementation

Des obligations pour votre fichier clients et/ou prospects

Tout artisan qui possède un fichier clients et/ou prospects, doit se déclarer sur Internet comme détenteur de ce fichier auprès de la CNIL. http://www.cnil.fr/vos-responsabilites/vos-obligations/ « Les traitements informatiques de données personnelles qui présentent des risques particuliers d'atteinte aux droits et aux libertés doivent, avant leur mise en œuvre, être soumis à l'autorisation de la CNIL. »

« Le non-accomplissement des formalités auprès de la CNIL est sanctionné de 5 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende. art. 226-16 du code pénal ». Vous ne divulguez pas le contenu de votre fichier lors de votre déclaration. Mais seulement le type d'information que vous récoltez.

Cette déclaration est gratuite.

Pour toutes informations complémentaires, contacter la CNIL au 01 53 73 22 22

FORMATION

Témoignages

Lindsey PIERRE,
conjointe collaboratrice
dans l'entreprise
HERVE Nicolas élec,
électricité générale
à La Selle la Forge

Bruno PETIT,
dépannage et vente de TV
et électroménager ;
pose d'antennes.
Entreprise à Lignerolles

Les formations continues

Le financement pour
les chefs d'entreprise
et les conjoints
non salariés
Le financement
pour les salariés

Des formations pour être diplômé

Liste des formations proposées au 1er semestre 2012

Se former tout au long de sa vie

Aujourd'hui, la formation tout au long de la vie est essentielle. En effet, le chef d'entreprise doit souvent endosser le rôle de commercial, de gestionnaire et de technicien. Il en va de même parfois pour le conjoint collaborateur et les salariés.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat propose aux artisans, ainsi qu'à leurs collaborateurs, d'acquérir des qualifications ou d'approfondir les compétences nécessaires à l'exercice de leur activité et à la conduite de leur entreprise.

LES FORMATIONS CONTINUES

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat propose tout au long de l'année des formations adaptées aux besoins des artisans, de leur conjoint et des salariés. Des stages courts sont programmés dans divers domaines : informatique, gestion, management, comptabilité, commercialisation, stages techniques...

Le programme et les thèmes choisis pour ces formations sont établis à la demande des artisans eux-mêmes. De plus dans un souci de proximité, ces formations sont souvent dispensées sur plusieurs sites du département : Alençon, Flers, Argentan. La formation continue pour les chefs d'entreprise, leurs conjoints et les salariés représente un atout majeur pour les entreprises artisanales. Se former est indispensable dans le monde qui évolue vite. La formation continue permet de compléter, au fil de sa vie professionnelle, les connaissances acquises lors de la formation initiale.

Pour répondre à vos besoins, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région (CMAR) est à votre écoute et vous propose une offre de formation riche et variée.

Le financement de la formation pour les Chefs d'entreprise ou les conjoints non salariés

Lorsque vous vous inscrivez à une formation collective organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, vous n'avez aucune démarche financière à effectuer. Le conseil de la Formation sera sollicité par les services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Seule la participation « artisan conjoint non salarié » indiquée sur la fiche de présentation du stage reste à la charge de l'entreprise.

Si vous souhaitez participer à une formation dispensée par un autre organisme, vous devez déposer une demande individuelle avant le début de la formation auprès du Conseil de la Formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région.

Si la formation souhaitée est liée à la pratique de votre métier, vous devez vous adresser auprès du Fonds d'Assurance Formation National (FAFCEA).

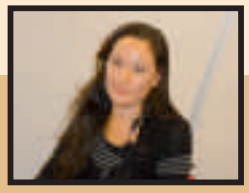

TÉMOIGNAGE

Lindsey PIERRE
Conjointe collaboratrice

L'A.D.E.A., une opportunité que j'ai saisie

Lindsey PIERRE a un BTS dans le secteur de la couture. Ce diplôme lui offre une expérience professionnelle de 5 ans dans une entreprise de haute couture. Son conjoint, Nicolas HERVE, possède une entreprise dans le secteur de l'électricité. L'activité est tellement prospère qu'il ne peut plus faire face seul aux démarches administratives. C'est pourquoi, Lindsey décide de rejoindre l'entreprise en avril 2011 comme conjointe collaboratrice. Elle prend très vite conscience qu'il lui est nécessaire de suivre une formation. Après s'être renseignée auprès des services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, elle décide de s'inscrire à la formation A.D.E.A (Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale).

« J'ai souhaité rapidement suivre une formation pour assister au mieux mon mari dans l'entreprise. Je ne connaissais que très peu de choses dans la gestion d'une entreprise. Dès les premiers cours, j'ai pu mettre en application mes nouvelles connaissances au sein de l'entreprise. Par exemple, ne maîtrisant pas auparavant le logiciel de gestion, je mettais beaucoup plus de temps pour réaliser les devis et les factures. Ça a été un gain de temps énorme. J'ai également pris conscience qu'il fallait améliorer d'autres aspects de l'entreprise en terme de communication, de gestion et d'organisation.

Mon mari m'a encouragé à suivre cette formation. Il est désormais beaucoup plus libéré des tâches administratives. Il peut se concentrer essentiellement sur la partie technique.

Pendant ces formations d'une journée par semaine, je peux échanger sur différents sujets avec les autres stagiaires. C'est très enrichissant. On se sent beaucoup moins seul et on bénéficie des expériences des uns et des autres. On échange sur l'actualité, les démarches à réaliser, les obligations à formuler, les astuces qui simplifient la vie de l'entreprise...

J'ajouterai que beaucoup de conjointes collaboratrices hésitent à venir se former car elles se sous-estiment. On peut suivre l'ADEA avec peu ou pas de diplômes. C'est un excellent moyen de redonner confiance en soi. J'encourage donc les conjointes collaboratrices à saisir cette opportunité. »

CONTACT **ENTREPRISE HERVE NICOLAS ÉLEC** 61100 La Selle la Forge
Tél/Fax 02 33 30 17 35 - Port : 06 62 49 95 10 - www.herve-nicolas-elec.com

Note

Possibilité de bénéficier du crédit d'impôt

Le crédit d'impôt formation du chef d'entreprise s'impute :

- **Sur l'impôt sur le revenu dû par l'entrepreneur individuel ou les associés de sociétés de personnes, proportionnellement à leurs droits dans la société**
- **Ou sur l'impôt sur les sociétés dans les autres cas**

Le financement de la formation des salariés

Le plan de formation

C'est l'ensemble des actions de formation décidées par l'employeur à destination de ses salariés pour faciliter :
- l'adaptation au poste de travail
- L'évolution et le maintien dans l'emploi
- le développement des compétences

Financement : Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de l'entreprise

Des stages en informatique, bureautique, internet ou multimédia sont régulièrement dispensés dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Le CIF (Congé individuel de formation)

Possibilité de suivre une formation à l'initiative du salarié en vue d'obtenir une qualification ou un titre reconnu.

Le salarié peut au maximum bénéficier d'une formation d'un an à temps plein ou de 1 200 heures à temps partiel.

Financement : Après accord de l'employeur, Fongecif ou OPCA de l'entreprise.

Le DIF (Droit Individuel à la Formation)

Possibilité de suivre une formation à l'initiative du salarié en vue de maintenir son employabilité. Le salarié dispose de 20 heures de formation maximum par an, qu'il peut cumuler sur 6 ans soit 120 heures au plus.

Financement : Après accord de l'employeur, OPCA de l'entreprise.

Des formations pour être diplômé

La formation continue, c'est aussi la possibilité d'obtenir un diplôme. C'est ainsi que nous proposons plusieurs formations diplômantes du niveau IV au niveau III destinées aux chefs d'entreprise, conjoints et salariés. On y acquiert, non seulement un perfectionnement technique, mais aussi des compétences managériales indispensables à la conduite d'une entreprise.

Nous organisons :

- Le Brevet d'Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ADEA)
- Le Brevet d'Encadrant d'Entreprise Artisanale (2EA)
- Le Brevet de Maîtrise d'Artisan Coiffeur (BM)

Enfin la Chambre de Métiers et de l'Artisanat peut aussi accompagner les actifs de l'artisanat dans une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) leur permettant d'obtenir tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalisé professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée ou non salarié.

Toute personne engagée dans la vie active depuis plus de 3 années, peut acquérir un diplôme, un titre professionnel, un certificat de qualification par la validation des acquis de l'expérience.

A savoir : Un accompagnement collectif pour valider le BP coiffure par la VAE débutera en janvier 2012 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Liste des formations proposées
1er semestre 2012

INFORMATIQUE – BUREAUTIQUE INTERNET - MULTIMEDIA

- Découvrir les logiciels du pack office et Internet
- Créer son site Web
- Les réseaux sociaux, comment les utiliser professionnellement
- Maitriser son Smartphone
- Créer un diaporama sous Powerpoint

COMPTABILITE – GESTION - FINANCE

- S'initier à la comptabilité et réaliser les enregistrements comptables
- Maitriser un logiciel de gestion comptable
- Maitriser un logiciel de gestion commercial

PILOTER SON ENTREPRISE

- Les bases de la gestion d'entreprise
- Suivre l'activité financière de votre entreprise en temps réel
- Les mentions obligatoires des documents commerciaux et la prévention des impayés
- Optimiser votre relation bancaire

DEVELOPPEMENT PERSONNEL

- Gestion du temps et du stress

REGLEMENTATION – STRATEGIE D'ENTREPRISE

- Les bases de l'environnement règlementaire de l'entreprise
- Mettre en place des outils de décision et de suivi de l'activité en temps réel
- Mettre en place une organisation optimisée

DEVELOPPEMENT ET TECHNIQUES COMMERCIALES

- Conquérir des clients
- Créer ses supports de communication
- Réussir un évènement commercial
- Relancer efficacement ses devis

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Manager une équipe
- Réussir ses recrutements
- Conduire l'entretien professionnel
- Former les tuteurs et les maîtres d'apprentissage

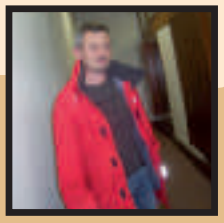

TÉMOIGNAGE

Bruno PETIT
Dépannage et vente de TV et électroménager ; pose d'antennes

Bruno Petit a créé le 1er octobre 2007 son entreprise de vente et dépannage de TV et électroménager ainsi que la pose d'antennes. Seul au sein de l'entreprise, il a développé une clientèle de proximité qui lui demande régulièrement des conseils sur des nouveaux produits. C'est pourquoi, il doit en permanence se former.

« Dans mon métier, le rôle de conseil auprès de la clientèle est prédominant. Je dois être en permanence à l'écoute de leurs besoins. J'apporte un réel rôle de service. L'évolution des produits est très rapide. Je m'inscris 2 à 3 fois par an aux formations de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour suivre la progression technique des nombreux produits (ex : lave-vaisselle). Au-delà de l'apprentissage technique sur les produits, l'échange entres collègues est très important. C'est l'occasion de se réunir entre professionnels du même secteur. On est souvent seul dans l'entreprise et grâce à ces formations on développe son réseau. On peut ensuite demander une aide à un collègue rencontré lors de ces stages. On se retrouve une douzaine de professionnels dans une très bonne ambiance.

Par ailleurs, j'apprécie le fait qu'il y a la possibilité de personnaliser les stages. On peut demander de mettre en place un stage sur tel produit plutôt que sur un autre. »

CONTACT **BRUNO INSTALL' BRUNO DÉPANN'**
Le bourg - 61190 Lignerolles ✆ 06 85 66 22 88

Vous recevrez début 2012 une plaquette vous proposant l'ensemble de ces formations avec les dates et lieux respectifs. N'hésitez pas à contacter le service de la Formation pour tous renseignements utiles et inscriptions aux Formations.

CONTACT **Armelle CABON**
✆ 02 33 80 00 60
acabon@cma-orne.fr
Sylvie FOLIN - ✆ 02 33 80 00 72
sfolin@cma-orne.fr

BRUNO NICOLE > DIRECTEUR DU 3 IFA / CMFAO

M. FERCHAUD, directeur du Centre de Formation des Apprentis 3 IFA/CMFAO à Alençon, a fait valoir ses droits à la retraite. Depuis le 23 août 2011, il a été remplacé par Bruno NICOLE. Rencontre avec ce nouveau responsable d'établissement.

Bien accueillir les apprentis, bien les former et bien les intégrer dans le monde professionnel

Quel est votre parcours ?
Au départ, je pensais à une carrière dans le commerce, mes parents ayant un bar-brasserie dans le calvados. A la fin de mon parcours étudiant, j'ai trouvé un poste d'enseignant au sein d'une Maison Familiale Rurale à Granville. Ce fût une vraie expérience très enrichissante et j'y suis resté 10 ans. Durant cette période, j'ai suivi un parcours en Ecole Supérieure de Commerce ainsi qu'une formation de directeur qui m'a permis d'intégrer la Maison Familiale à Haleine (près de Bagnoles de l'Orne) sur un premier poste de direction.

Pendant 9 ans j'y ai développé, bien entouré par mes administrateurs et collègues, de nombreuses actions de formation notamment pour adultes. Nous formions jusque 300 personnes par an dont 150 jeunes en formation initiale (surtout dans les domaines agricoles et des services à la personne) et 150 adultes pour des parcours divers (comme celui portant sur la création d'entreprise qui se faisait en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Orne).

Prendre la Direction du 3 IFA / CMFAO est un véritable challenge. Quels sont vos sentiments après 3 mois d'activité ?
Grâce à mes expériences précédentes, je suis bien informé des différentes actions liées à la direction d'un centre de formation. Cependant, je découvre encore la structure, les personnes, les apprentis ainsi que les différentes formations. Tous les matins, je me rends dans les différents ateliers pour me rendre compte du travail des apprentis et des formateurs. J'ai ainsi pu constater le travail de qualité proposé par les enseignants mais aussi le savoir-faire et la qualité du travail fourni par les apprentis.

Quelles sont les grandes caractéristiques du Centre de Formation ?
1100 apprentis sont formés du CAP au BTS chaque année, répartis dans cinq grands secteurs : la coiffure, les métiers de l'automobile (carrosserie, mécanique, peinture), les métiers de l'alimentation (charcuterie, boucherie, pâtisserie, boulangerie), les métiers de la restauration (cuisine, service) et les métiers de la vente et du commerce.

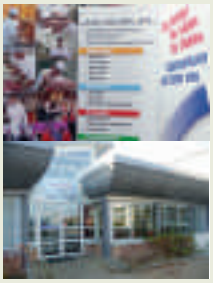

Le CFA en quelques chiffres :
1 100 apprentis
80 salariés
5 grands secteurs
82% de reçus tous examens confondus

On dit souvent que les jeunes en apprentissage sont peu motivés. Qu'en est-il ?
Je ne suis pas d'accord. Je suis au contraire admiratif de la motivation et du savoir-faire de la très grande majorité des jeunes apprentis. Cela fait réellement plaisir de les voir autant s'investir. Notre rôle est de les accompagner dans leur intégration de la vie professionnelle, mais aussi sociale. 60% des jeunes apprentis trouvent un emploi dans les 6 mois après la sortie de leurs cursus. L'apprentissage constitue une vraie voie de réussite pour tous ceux qui en font le choix.

Quelles actions souhaitez-vous faire évoluer ?
Il me semble indispensable de faire venir davantage de personnes extérieures dans nos locaux pour maintenir et amplifier les relations entre les professionnels, les partenaires et le CFA. C'est pourquoi, j'invite toutes personnes qui le souhaitent à nous contacter pour participer à des jurys, présenter des démonstrations, organiser des réunions professionnelles ou développer des partenariats... Plus il y aura de réalisations, mieux ce sera pour la notoriété du CFA.

Quel est le prochain événement du 3 IFA / CMFAO ?
Assurément les portes ouvertes du samedi 10 mars 2012 au grand public. C'est un évènement majeur pour nous, mais aussi pour tous les jeunes et parents qui s'interrogent sur une orientation professionnelle. Je les invite dès à présent à venir nous rencontrer.

Vous souhaitez soutenir le CFA au titre de la campagne de taxe d'apprentissage 2012 ?
Prenez contact avec l'établissement ou mentionnez le CFA 3 IFA d'Alençon auprès de votre organisme collecteur (OCTA) lors de la prochaine campagne 2012. (Date limite de versement : le 28 février). Par avance MERCI !

CONTACT 3 IFA / CMFAO
Route du Mans
rue du Roselet 61000 Alençon
✆ 02 33 28 76 76
contact@cfa-alencon.fr
www.cfa-alencon.fr

Même un bon gestionnaire peut rencontrer des difficultés financières dans son activité. Elles peuvent être lourdes de conséquences pour un entrepreneur individuel dont le patrimoine peut être saisi par ses créanciers, qu'il s'agisse de biens personnels ou professionnels.

Il existe aujourd'hui des dispositifs juridiques qui permettent de protéger tout ou partie des biens personnels du chef d'entreprise individuelle sans avoir à créer une nouvelle entité juridique :
- La déclaration d'insaisissabilité
- L'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL)

JURIDIQUE

Entrepreneurs individuels : protégez vos biens !

La déclaration d'insaisissabilité

Elle peut être effectuée par tous les entrepreneurs individuels, y compris les auto-entrepreneurs, qu'ils soient en activité ou en phase de création d'entreprise.

▶ Les biens concernés

Peuvent être protégés :
- L'habitation principale
- Les biens fonciers bâtis ou non bâtis non affectés à l'usage professionnel.

▶ Les modalités de la déclaration

Elle doit être établie devant notaire et contenir les descriptif détaillé des biens. Elle doit être publiée au Bureau des hypothèques et mentionnée au Répertoire des Métiers et/ou au Registre du Commerce et des Sociétés suivant l'immatriculation du chef d'entreprise. Elle engendre des coûts qui varient selon les situations (pour information, en 2011, les frais d'établissement de l'acte par le notaire sont fixés à 139,93€ TTC).

▶ Les effets de la déclaration

A partir de la date de publication de la déclaration, les créanciers professionnels ne peuvent plus saisir les biens immobiliers qui y sont mentionnés. La déclaration d'insaisissabilité peut se cumuler avec le choix du statut d'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL).

L'EIRL – Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée

Depuis le 1er janvier 2011, les chefs d'entreprise individuelle peuvent séparer leur patrimoine personnel de leur patrimoine professionnel. Ainsi, sans constituer de société, l'entrepreneur individuel limite sa responsabilité financière à un patrimoine dit « patrimoine d'affectation ».

▶ Pour qui ?

Tout entrepreneur individuel, en phase de création ou en cours d'activité, y compris l'auto-entrepreneur, peut choisir ce statut.

▶ Quel patrimoine affecté ?

Le patrimoine affecté comporte :
- obligatoirement, tous les biens, droits, obligations et sûretés qui sont nécessaires à l'activité ;

Facultativement, le chef d'entreprise peut y ajouter ceux qu'il utilise pour son activité.

▶ Quelle valeur a le patrimoine affecté ?

Chaque élément est évalué à sa valeur vénale. Tout bien d'une valeur supérieure à 30 000 € doit faire l'objet d'une évaluation par un commissaire aux comptes, un expert-comptable, une association de gestion et de comptabilité ou un notaire pour un bien immobilier.

▶ Quelles formalités ?

- Remplir une déclaration d'affectation comprenant :
  - Un état descriptif de chaque élément : nature, qualité, quantité et valeur ;
  - L'activité professionnelle concernée ;
  - S'il y a lieu, le rapport d'évaluation de l'expert ;
  - Le justificatif de l'information et de l'accord du conjoint et des co-indivisaires ;
  - L'acte notarié, en cas d'affectation d'un bien immobilier.
- Déposer la déclaration auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) dont dépend le dirigeant

▶ Quelle fiscalité ?

Le chef d'entreprise est imposé à l'impôt sur le revenu, il peut opter pour l'impôt sur les sociétés. Cette option est irrévocable.

Ces informations reprennent les généralités de ces deux dispositifs. Pour plus de détails et d'informations personnalisées, n'hésitez pas à consulter votre conseiller, expert-comptable, notaire ou contacter votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

« Il existe aujourd'hui des dispositifs juridiques qui permettent de protéger tout ou partie des biens personnels du chef d'entreprise individuelle sans avoir à créer une nouvelle entité juridique. »

CONTACT

Affaires économiques et Territoriales - CMA de l'Orne
02 33 80 00 50
sade@cma-orne.fr

AU CRÉDIT MUTUEL, J'ASSOCIE MES SALARIÉS À LA RÉUSSITE DE MON ENTREPRISE, ÇA CHANGE TOUT.

Vous souhaitez fidéliser et impliquer davantage vos salariés aux résultats de l'entreprise ?
Le Crédit Mutuel vous propose des solutions d'épargne salariale telles que le PEE et le PERCO.
Votre entreprise et vos salariés profiteront ainsi d'avantages fiscaux et sociaux.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Contactez un conseiller Crédit Mutuel
- Appelez au 0 821 080 080*
- Ou connectez-vous sur www.creditmutuel.fr**

* 0,12 € TTC/min depuis un poste fixe en France métropolitaine ou coût lié à votre opérateur téléphonique.
** Coût lié au fournisseur d'accès internet et/ou à votre opérateur téléphonique.

Édité par la Caisse fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - RCS LAVAL B 556 650 208 - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Sur la période 2011-2015, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région de Basse-Normandie (CMAR BN) met en place un nouveau Plan Régional pour le Développement de l'Artisanat qui s'inscrit pleinement dans le projet de mandature voulu par les élus de la CMAR BN.

TERRITOIRES BAS-NORMANDS

Un nouveau plan de dévelo de l'Artisanat

Les entreprises artisanales sont les acteurs clés du développement économique territorial en Basse-Normandie.
La place des entreprises artisanales dans l'économie régionale de Basse-Normandie est particulièrement importante : 42% des entreprises sont artisanales.
Ce fort potentiel d'activité se répartit de façon équilibrée sur le territoire.
Les entreprises artisanales sont au nombre de 22 000 en Basse-Normandie :

- 9 400 entreprises dans le Calvados,
- 7 700 dans la Manche
- 4 900 dans l'Orne.

En Basse-Normandie, il n'existe pas de forte disparité d'implantation des entreprises entre les zones urbaines et les espaces ruraux.
Cette particularité contribue au maintien d'une forte présence économique de l'Artisanat dans les espaces ruraux.

Répartition des entreprises artisanales par département

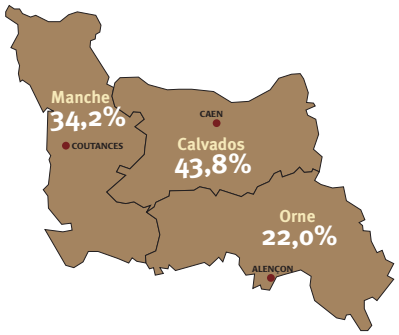

En Basse-Normandie, 43% des artisans ont une entreprise en zone rurale contre 31% en moyenne dans le reste de l'hexagone. Le maintien d'un tissu artisanal fort et dynamique dans les campagnes est un des enjeux économiques majeurs. La fusion des CMA du Calvados, de l'Orne et de la CRMA au niveau régional a permis de créer la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région de Basse-Normandie (CMAR BN), qui a désormais les moyens de réorganiser en profondeur sa mission de service public. Elle souhaite renforcer sa présence et sa visibilité sur les territoires, par :

- La mise en place d'antennes délocalisées permanentes,

Les objectifs :

- Mieux répondre aux besoins des artisans avec une offre de services ciblée, identifiée et renouvelée.
- Mobiliser les équipes des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.
- Accompagner et rencontrer les artisans sur leur territoire.

Répartition des actifs par secteur d'activité

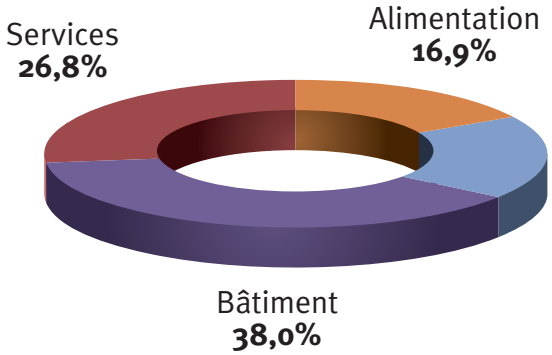

- **95 200 actifs :**
  - 23 500 chefs d'entreprise,
  - 56 000 salariés,
  - 6 000 apprentis
  - 9 500 collaborateurs
- **16% de la population active bas-normande**

ppement

- La création d'équipes mobiles déployées en continue au plus près des entreprises
- La désignation d'élus référents, qui faciliteront le rapprochement des chefs d'entreprises artisanales avec leurs représentants.

Des antennes délocalisées permanentes

A partir de 2012, des antennes délocalisées permanentes seront ouvertes de façon à faciliter l'accs des entreprises artisanales aux services de la CMAR BN notamment en milieu rural. Aujourd'hui, la CMAR BN dispose de deux sites principaux : Caen et Alençon. A compter de 2012, trois antennes seront ouvertes, Pont-l'Évêque, Flers et Argentan.

Des équipes mobiles à la rencontre des entreprises

Pour proposer son offre de services à un plus grand nombre d'entreprises la CMAR BN adopte une démarche proactive de terrain. A partir de 2012, des collaborateurs de l'Orne et du Calvados vont être mobilisés pour aller à la rencontre des entreprises sur site. Ils prospecteront à grande échelle les entreprises artisanales afin de détecter les besoins d'accompagnement et promouvoir les services de la CMAR BN.

Une visibilité accrue sur les territoires

Pour poursuivre ses actions de développement territorial, la CMAR BN se rapprochera aussi des instances de gouvernance des Pays et des communautés de communes pour créer des liens opérationnels en faveur du développement des entreprises artisanales et du territoire. Les élus artisans « référents territoriaux » seront les interlocuteurs privilégiés des élus locaux et des entreprises artisanales. Ils seront aussi vos interlocuteurs sur toutes les questions concernant l'offre de services et le rôle de la CMAR BN. Cette nouvelle organisation au plus près des entreprises artisanales facilitera le rapprochement entre les artisans, les élus et les collaborateurs de la CMAR BN pour un meilleur service rendu au profit du développement des entreprises et des territoires.

Répartition des 22 000 entreprises artisanales par secteur d'activité en Basse-Normandie

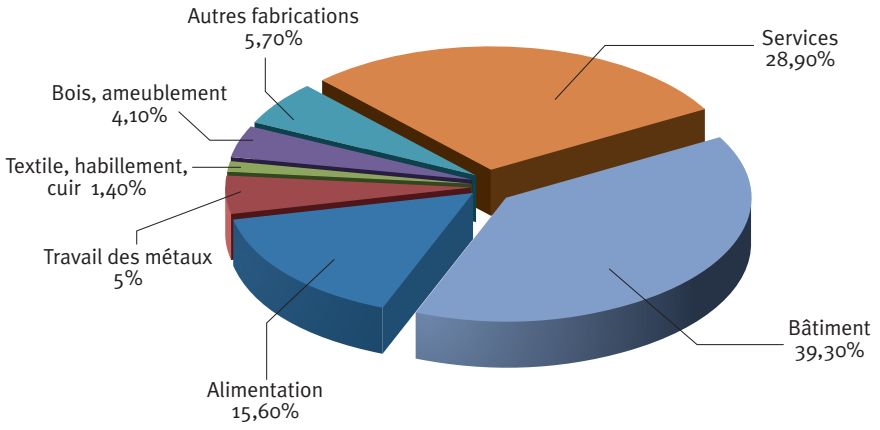

Fondation du Jeune Apprenti 2011
Promotion Marc DAUDETEAU

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie ont voulu en créant la Fondation du Jeune Apprenti, valoriser des jeunes qui ont choisi l'apprentissage, avec un parcours de formation particulièrement réussi.

Comme chaque année, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie ont demandé aux Directeurs de Centres de Formation d'Apprentis de proposer des candidats.

Le comité de sélection réuni le 26 octobre 2011 a étudié 197 candidatures et sélectionné 98 apprentis déclarés Lauréats de la Fondation du Jeune Apprenti.

Dans le département de l'Orne 34 lauréats ont été distingués le jeudi 8 décembre 2011 au Forum de Flers.

Marc DAUDETEAU, Secrétaire Général de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Basse-Normandie de 1986 à 2009, a été choisi comme parrain pour cette 32ème édition.

Entré dès 1973 au sein du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat de Basse-Normandie comme responsable du service économique.

Très impliqué tout au long de sa carrière professionnelle pour servir au mieux l'artisanat de Basse-Normandie, Marc DAUDETEAU sait combien l'apprentissage permet à de nombreux jeunes d'apprendre, de se former aux métiers de l'artisanat, mais aussi de s'épanouir professionnellement.

Il a notamment contribué à la création de la Fondation du Jeune Apprenti de Basse-Normandie en 1979. Depuis ce sont 2216 apprentis qui ont été déclarés lauréats.

Chaque lauréat se voit attribué un diplôme et un don de 320 euros par les partenaires de la manifestation (Radiance, MUTI, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Populaire de l'Ouest, CIC, Caisse d'Epargne, MAAF)

Les Maîtres d'apprentissage sont également récompensés par des médailles de la « Formation Professionnelle des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de France » d'or, d'argent ou de bronze. Il a été distribué 1 médaille d'or, 3 d'argent et 16 de bronze.

LISTE DES 34 APPRENTI(E)S DISTINGUÉS

Sébastien BAUDOIN Couvreur chez Philippe FILLION à Saint Martin L'Aiguillon (Bronze), **Valentin BESNARD** Maçon chez SARL Marc ROUSSEAU à Cerisé (Bronze), **Romain BESSIN** Mécanicien Auto chez Christine JOUSSET à ST HILAIRE LE CHATEL, **Charles BEUVIN** Boulangerie chez Jacky PERRAUX à ALENCON (Bronze), **Emmanuelle BLAIS** Boulangère chez Sébastien LEFEVRE à FLERS, **Julien BOISBUNON** Menuisier Fabricant chez Bernard SOULIER à Tourouvre (Bronze), **Romain BOULENT** Carreleur mosaïste chez Franck MAUREY à BAGNOLES DE L'ORNE (Bronze), **Laurie CAMPANELLA** Peintre chez SAS DUBOURG DECORS à FLERS, **Corentin CIBOIS** Plâtrier Plaquiste chez Didier BETTON à LA BAROCHE SOUS LUCE (Argent), **Jérémy COLLET** Boucher chez Hubert LOUPIL à DAMIGNY (bronze), **Anthony FOUBERT** Electricien chez Nicolas GIRARD à Saint MARTIN DES LANDES, **Samy GELDOF** Installateur sanitaire chez Jacky PAUTREL à BEAUFAI, **Mickaël GESLAIN** Boucher chez François MEREL à MORTAGNE AU PERCHE, **Pierre GRIPON** Charpentier chez SARL BOULAND à SEPT FORGES (Or), **Marie GUBIN** Cuisinière chez Catherine COIFFARD à FONTENAI SUR ORNE (Bronze), **Aline GUILLORY** Serveuse chez Denis LEROUTIER à BAGNOLES DE L'ORNE, **Mathieu HEURTEBIZE** Mécanicien Auto chez Jean Jacques HUREL au MELE SUR SARTHE (Bronze), **Audrey JARDIN** Pâtissière chez Laurent DESHAYES à BELLEME, **Clémence LAMY** Traiteur chez Jean Paul LEBAUDY à LONLAY L'ABBAYE, **Manuel LANDEAU** Boulanger chez Michel RATTIER à ALENCON (Argent), **Morgane LE GOFF** Esthéticienne chez Nathalie ANDRE à ALENCON (Bronze), **Camille LEBLOND** Coiffeuse chez Sophie HEBERT à FLERS (Bronze), **Sophie LETARD** Serveuse chez David LE BONNIEC à BAGNOLES DE L'ORNE

ACTUALITÉ

Assouplissement des conditions requises pour être maître d'apprentissage.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'employeurs de recourir à l'apprentissage, un décret du 25 octobre 2011 prévoit la diminution minimale d'expérience requise pour exercer la fonction de maître d'apprentissage. La personne titulaire d'un diplôme relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme préparé par l'apprenti, doit désormais justifier d'une expérience en relation avec la qualification visée, de 2 ans et non plus 3. Pour les personnes justifiant seulement d'expérience professionnelle en relation avec le diplôme ou titre préparé par l'apprenti, ne possédant pas le diplôme ou titre équivalent, mais ayant un niveau minimal de qualification reconnu, la durée requise passe de 5 à 3 ans. Ce décret précise que les stages et les périodes de formation effectués en milieu professionnel, dans le cadre d'une formation initiale ou continue qualifiante, ne sont pas pris en compte dans le décompte de la durée d'expérience requise.

Marc DAUDETEAU

L'apprentissage, c'est le carburant de la vie professionnelle.

« Apprendre, c'est s'enrichir, avec l'espoir de maîtriser, puis d'entreprendre.

S'accomplir professionnellement, c'est aussi réussir sa vie personnelle.

Etre apprenti, c'est un passage obligé pour tendre vers l'excellence et devenir artisan puis Maître Artisan en son métier.

Lauréats de la Fondation du Jeune apprenti, félicitations car vous êtes sur le chemin de la réussite et de l'insertion professionnelle. Que votre exemple donne des idées à ceux qui s'interrogent sur leur devenir et leur place dans la société. »

Clément MARMION Menuisier chez Dominique BROU à VILLIERS SOUS MORTAGNE (Bronze), **Audrey MAULNY** Peintre chez Franck BARANGER à SARCEAUX (Bronze), **Emily MORGAN** Pâtissière chez Jérôme DEAL à LONGNY AU PERCHE, **Mickaël MORISE** Mécanicien Agricole chez Denis HERBOT à GLOS LA FERRIERE (Bronze), **Hélène NOEL** Vendeuse chez Fabienne TOUTAIN à REMALARD (Bronze), **Viktor NOVAK** Peintre chez Christophe MAIGNAN à ALENCON (Argent), **Adrien SIMON** Cuisinier chez Régis LIGOT à L'AIGLE, **Benjamin TANGUY** Installateur Thermique chez Hervé CHESNOT à LES ASPRES, **Estelle TRIBOUT** Fleuriste chez Hervé LEONARD à ARGENTAN (Bronze), **Charlène VERFAILLIE** Charcutière chez Pascal BARBE à ALENCON (Bronze), **Miguel VILELA** Maçon chez SARL Marc ROUSSEAU à CERISE

Partenariat avec les Compagnons du Devoir du Tour de France, l'Institut de la Pierre et le Pôle ATEN

A l'occasion du salon BATIMAT de novembre 2011 et dans le cadre de son partenariat avec les Compagnons du Devoir du Tour de France et de l'Institut de la Pierre, le Pôle ATEN a présenté en avant-première, sur le stand des Compagnons, une animation interactive reprenant toutes les possibilités qu'offre l'intégration de la chaîne numérique dans une entreprise de taille de pierre.

Cette animation présente en effet les différentes étapes de cette chaîne numérique que ce soit pour la gestion quotidienne de l'entreprise ou pour la fabrication en intégrant l'utilisation de machines à commande numérique et les logiciels associés.

Plus de 600 personnes se sont rendues sur le stand des Compagnons.

Pôle ATEN – Le Kiosque

Le Pôle ATEN réalise et diffuse des publications destinées à faire un état des lieux des usages possibles des Technologies Numériques dans les petites entreprises :

- Articles ou fiches pratiques expliquant quels avantages auraient les petites entreprises à utiliser certaines technologies et comment les mettre en pratique
- Dossiers de synthèse faisant une étude plus approfondie sur ces thématiques et ouvrant sur d'autres aspects tels que la réglementation ou l'avenir de ces technologies

Certains de ces documents sont publiés sur les sites de la CMAR-BN ou du Pôle ATEN. Une diffusion plus large est effectuée au travers de Rencontres Techniques ou de Séminaires.

En 2011, le Pôle ATEN a élaboré 3 dossiers de synthèse (la gestion de la Relation Client, les Technologies sans Contact et les Green IT) ainsi qu'une quarantaine de fiches pratiques (la Conception Assistée par Ordinateur, les Progiciels de Gestion Intégrées, Usiner la Pierre, Utiliser les Réseaux Sociaux...).

Technologies numériques
Innovez grâce aux technologies numériques avec le Pôle ATEN...
...une équipe de spécialistes au service des entreprises artisanales
ENSICAEN
www.pole-aten.fr

Accompagner les entreprises artisanales dans l'innovation

Le projet Nouvelle Donne pour l'Innovation pour lequel la CMAR de Basse-Normandie au travers du Pôle ATEN est chef de file, a été approuvé lors du Comité de Sélection du Programme Interreg IV A France (Manche) – Angleterre du 13 octobre dernier.

Ce projet est porté par 7 partenaires dont 3 Pôles d'Innovation de l'Artisanat côté français, une université, deux structures d'accompagnement des entreprises et une collectivité locale côté anglais.

Le projet NDI, d'une durée de trois ans, vise à développer un « kit de l'innovateur », supports et méthodes qui permettront aux petites entreprises d'entrer directement ou via des structures d'accompagnement dans une démarche d'innovation.

L'action de la CMAR-BN, via le Pôle ATEN, est de définir les contours et les étapes du projet, de coordonner les actions de développement économique et d'intervenir techniquement sur ses domaines de compétences.

Le séminaire de lancement a eu lieu le 5 décembre 2011 lors de l'Assemblée Générale de la CMAR de Basse-Normandie.

CONTACT **Pôle ATEN** - ✆ 02 31 95 92 92
contact@pole-aten.fr

Ça s'est passé près de chez vous...

Artisanalement vôtre...

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat vient à la rencontre des artisans et des élus sur leur territoire. Des éditions sont programmées régulièrement...

27 septembre 2011 : Visites d'entreprises CDC du Val d'Huisne

8 novembre 2011 : Visites d'entreprises CDC du Pays de L'Aigle et de la commune des Aspres

Salon de l'habitat à Alençon

Le Salon de l'habitat s'est déroulé du 23 au 25 septembre au Parc des Expositions d'Alençon. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région de Basse-Normandie, Section Orne, s'est associée avec le CFA Bâtiment d'Alençon pour animer un espace pendant le salon. Sur un espace de 48 m², il était proposé gratuitement 2 ateliers d'initiation : peinture décorative et mosaïque-carrelage.

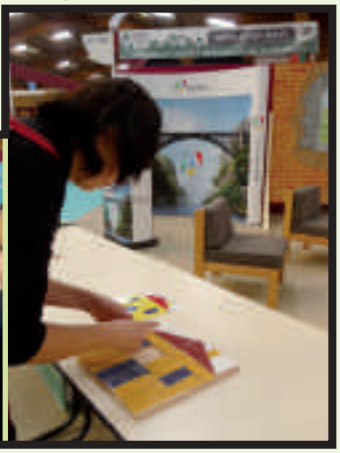

Forum alimentaire

Plus de 450 personnes se sont déplacées à ce forum sur les métiers de l'alimentaire, de l'hôtellerie et de la restauration le 18 octobre 2011 à la Halle au Blé à Alençon.

Place aux Métiers, les 1er, 2 et 3 décembre 2011 à Caen au Parc des expositions

L'Artisanat était présent sur un espace de 150 m2 à l'événement régional dédié à l'orientation scolaire et professionnelle de l'information en ligne pour consulter des fiches métiers, visionner des vidéos ainsi qu'un pôle animation avec des jeunes en situation de travail (fleuristes, prothésistes dentaires, pâtissiers...)

Document unique

Des ateliers de rédaction de document unique se sont déroulés sur tout le département de l'Orne. D'autres rencontres sont déjà programmées. N'hésitez pas à vous inscrire pour les prochaines séances auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

28 novembre 2011 : Atelier à Mortagne au Perche

19 septembre 2011 : Atelier à Saint Ouen sur Iton

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Basse-Normandie

ENTREPRISES ARTISANALES & TECHNOLOGIES

VÉHICULES PROPRES

UN MARCHÉ D'AVENIR POUR LES ARTISANS ?

Le concept de « véhicules propres » s'applique aux véhicules fonctionnant à l'énergie électrique, au gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou au gaz naturel véhicule (GNV), ainsi qu'aux véhicules hybrides (électriques et thermiques).

Tous les grands constructeurs automobiles mondiaux sont impliqués dans la commercialisation de ces véhicules, et en conséquence, ils deviennent un nouveau marché pour les artisans.

Suite en page 2

Les véhicules propres sont plus que jamais d'actualité.

« La filière des véhicules propres va favoriser le développement des véhicules électriques ou hybrides, ainsi que de nouveaux carburants (hydrogène, agro-carburants, gaz…). Au cours des dix prochaines années, 2 millions de ces nouveaux véhicules seront vendus, à des particuliers mais aussi et surtout à des entreprises, des services publics et des collectivités. Près de 50 000 véhicules de ce type seront commandés pour l'année à venir, il s'agit principalement de véhicules utilitaires destinés à des flottes circulant dans un rayon géographique limité. Les entreprises artisanales du secteur mécanique automobile doivent dès à présent se placer sur ce marché en devenir ».

Régis CHALUMEAU,
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
de Région de Basse-Normandie

Région Basse-Normandie

5 000 €

En 2012, c'est le bonus maximal pour l'achat ou la location d'un véhicule propre émettant moins de 50 grammes de CO2/km.

VÉHICULES PROPRES

DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LES ARTISANS

Prise de conscience de l'impact environnemental des émissions de carbone cumulé à la hausse du prix du pétrole.

L'alerte des scientifiques sur le phénomène du réchauffement climatique a induit une prise de conscience des décideurs à l'échelle mondiale. En effet, le Grenelle de l'Environnement initié en 2007 a permis le développement des véhicules à faible rejets de CO2, l'objectif étant de permettre la recherche et la commercialisation de nouvelles solutions.

Cela induit :

- l'optimisation des moteurs thermiques (amélioration du rendement des moteurs et hybridation)
- l'utilisation de nouvelles énergies (bio carburant, GNV, GPL, électrique)

L'utilisation des moteurs électriques en automobile, n'est pas nouvelle. La fin des années 80 a vu l'apparition de nouveaux composants électroniques et de nouvelles générations de batteries. Parvenus à maturité, ces nouveaux composants permettent l'électrification de la motorisation, et de ce fait, l'utilisation de nouveaux constituants (batteries, moteurs, onduleurs, capteurs…), de nouvelles technologies de gestion d'énergie (thermique ou électrique), de nouvelles technologies de gestion de freinage et de récupération d'énergie, de nouveaux systèmes de confort (climatisation, chauffage), de nouvelles méthodes de travail et de sécurité (habilitation UTE C18-550).

Le choix des constructeurs

Tous les grands constructeurs se sont impliqués dans la, mise sur le marché de véhicules propres : PSA Peugeot Citrôen dans l'Hybride et l'électrique, Renault dans le tout électrique, GM-Opel dans l'électrique assisté thermique…

Des opportunités pour les artisans

Le secteur du commerce et de le réparation automobile est soumis aux évolutions technologiques de l'industrie automobile ; il est un secteur dont les produits de référence (les automobiles) sont amenés à muter perpétuellement.

Il existe désormais aujourd'hui un nouveau marché, aussi bien pour la vente que pour l'entretien de véhicules propres, et les artisans doivent se préparer à accueillir de nouveaux clients. Voitures particulières, mais aussi flottes d'entreprises, de collectivités territoriales ou d'administrations vont devoir être entretenues. L'artisanat doit dès à présent occuper la place qui lui revient sur ce marché d'avenir.

Les artisans eux-mêmes doivent se soucier de leur équipement automobile professionnel. En effet, la pollution et le coût de plus en plus élevé des carburants imposent l'utilisation de véhicules ayant un bilan carbone plus favorable.

Bonus ou malus pour l'acquisition ou la location (avec option d'achat ou de longue durée de 2 ans minimum) d'un véhicule propre.

Taux en grammes de CO2/km	Montant du bonus ou malus en 2012
≤ 50	Bonus 5 000 €
51 > 60	Bonus 3 500 €
61 > 90	Bonus 100 €
91 > 105	Bonus 300 €
106 > 140	0 €
141 > 150	Malus 200 €
151 > 155	Malus 500 €
156 > 180	Malus 750 €
181 > 190	Malus 1300 €
191 > 230	Malus 2300 €
> 231	Malus 3600 €

Cas particulier des camionnettes électriques (CTTE) : Les véhicules type camionnette ne doivent pas émettre plus de 60 grammes de CO2/km, ce qui, actuellement, limite le bonus de 5000€ aux seuls véhicules électriques.

De nouveaux risques sur la sécurité des personnes et des installations

Les batteries qui alimentent les véhicules électriques n'ont qu'une lointaine parenté avec celles qui équipent les voitures à moteur thermique.

Les chargeurs de batteries peuvent être installés en fixe ou embarqués, ils sont alimentés en 220 volts ou en 400V. Le risque le plus évident et le plus connu du véhicule électrique est l'électrocution. Un contact direct avec une pièce nue peut être fatal. D'autres risques existent tels que le court-circuit ou le dégagement gazeux. Les risques d'incendie ne sont pas absents non-plus.

Des mesures en matière de formation et de mise aux normes sont à prendre rapidement.

Les professionnels intervenant sur les véhicules électriques doivent être habilités et en conformité avec la norme Union Technique de l'Électricité - UTE C18-510 (plus particulièrement dans le C18-550, spécifique aux véhicules électriques). Pour travailler sur un véhicule électrique, le technicien doit posséder un titre d'habilitation pour réaliser des travaux d'ordre électrique et d'ordre non électrique.

L'habilitation électrique, impose que le technicien ait suivi une formation et que ses compétences soient validées selon le niveau technique de ses interventions. Pour les travaux d'ordre spécifiquement électrique, le technicien doit être électricien confirmé. En cas d'accident induit par le non-respect des procédures légales, des poursuites peuvent être engagées envers l'employeur.

Le GNFA - Groupement National de Formation de l'Automobile - offre des formations à la « Prévention des risques sur les véhicules électriques et hybrides » ainsi que sur la maintenance de ces véhicules.
Renseignements : 02.72.01.42.08 - **www.gnfa-auto.fr**

TÉMOIGNAGES

Garage
Christophe MAZA
Courseulles-sur-mer

« Il y a de la place pour tout le monde, en particulier pour ceux qui sont qualifiés »

« Nous faisons partie d'un réseau, alors, c'est en commun que nous réfléchissons à notre adaptation à l'électrique ou à l'hybride. Nous ne sommes d'ailleurs plus dans la réflexion mais déjà dans l'action, les premières formations à l'électrique débutent au mois de décembre à Caen, avec le GNFA. Par ailleurs, ces stages vont aussi nous permettre d'envisager plus clairement les investissements indispensables en hommes et en matériel (banc FSA, etc) pour attaquer sereinement ce marché. Nous n'avons pas le choix, soit nous sommes prêts dès l'arrivée des premiers clients, soit ce sera un marché perdu pour nous les indépendants.
Les clients que l'on a raté une fois, on ne les revoit jamais. Ce nouveau marché sera comme pour le HDI ou la climatisation : si nous sommes formés et équipés, et que nous sommes aux normes, nous trouverons tout naturellement notre marché ».

Garage
Franck CASTAGNER
Lion-sur-mer

« De toutes façons, il nous faudra être au top dans les deux à trois ans »

Installé depuis huit ans sur la côte de nacre, ce maître artisan mécanicien, a une fidèle clientèle locale en plus des touristes. Franck Castagner a l'habitude de se former et l'arrivée des véhicules propres ne l'effraie pas ; il s'inquiète plus de savoir quel sera le coût de ces nouvelles technologies :
« Le client a déjà du mal à admettre que les technologies actuelles, telles le HDI ou l'injection directe ont un coût, comment accepteront-ils les tarifs liés aux nouveaux équipements indispensable à l'électrique et à l'hybride ? D'autant qu'à ces nouveaux matériels s'ajouteront le coût des mises aux normes de l'atelier et des formations qui vont avec. Dans l'optique de ces nouvelles technologies, le plus dur pour me former sera de trouver du temps dans un agenda déjà surchargé, c'est d'ailleurs le principal problème dans les petites entreprises ».

BRÈVES

L'Histoire de la voiture électrique.

Le premier véhicule électrique a fait son apparition aux alentours de 1830 (1832-1839).
En 1859, le français Gaston PLANTÉ invente la batterie rechargeable au plomb acide. Elle sera améliorée par Camille Faure en 1881.
En 1899 en Belgique, une société construit «La Jamais Contente», la première voiture électrique à dépasser les 100 km/h. Elle était en forme de torpille.

Dans notre région le secteur de automobile représente

- 2 268 entreprises
- 10 427 salariés
- 723 000 véhicules particuliers âgés en moyenne de 8 ans
- 1 738 jeunes en formation

Autolib'

La Ville de Paris a investi 35 millions d'euros pour la construction de 250 stations de location Autolib' destinées à accueillir la citadine 100 % électrique du groupe Bolloré baptisée «Bluecar». Elle est, depuis le 1er octobre, mise à la disposition des abonnés de Paris et sa banlieue.
250 exemplaires seront en circulation à la fin de l'année pour atteindre 2 000 fin juin 2012.

En attendant d'avoir un véhicule propre : l'éco-conduite

Optimiser les passages de vitesses
Rétrograder à environ 1 000 tr/mn, passer la vitesse supérieure à environ 2 000 tr/mn en diesel et 2400 tr/mn en essence. À 50km/h, être déjà en 4ème ou 5ème.

Opter pour une conduite souple
Maintenir une vitesse régulière. Freiner avec le moteur et le moins possible avec la pédale de frein.

Contrôler les accélérations
Jusqu'à 50 km/h, il est préférable d'accélérer franchement pour pouvoir être rapidement en 5ème ; au-delà, les accélérations doivent être modérées.

Utiliser son moteur à bon escient
Couper le moteur à partir de 30 secondes d'arrêt, ne pas préchauffer le moteur avant de rouler même l'hiver. Démarrer rapidement après avoir mis le contact.

Optimiser l'utilisation de votre véhicule
Vérifier la pression des pneus tous les mois. Si la climatisation est nécessaire, limiter les écarts trop importants entre la température extérieure et intérieure. Ne pas laisser de charge inutile dans le véhicule. Ôter les barres transversales et le coffre de toit dès qu'ils ne sont plus utilisés.
Un bon entretien et usage du véhicule est aussi important que l'éco-conduite.

DOSSIER THÉMATIQUE | Décembre 2011

Une publication de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Région
de Basse-Normandie
2 Rue Claude Bloch BP 15205
14074 Caen Cedex 5
Tél. 02.31.95.42.00
contact@cmar-bn.fr
www.cmar-bn.fr

Sources : Constructeurs français (en particulier Renault) / Wikipedia / ADEME / DGCIS / Actu-Environnement / GNFA-ANFA / Union Technique de l'Électricité / Service-public.fr / CMAR-BN

Rédaction : CMAR-BN
Conception graphique : Atelier POMME P
Crédits photos : CMAR-BN, Renault, Autolib'
Impression : Groupe LECAUX

www.PommeP.com